

Le 10 Mars 2014

ND
2014- 203

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 FEVRIER 2014**

Le Maire : Mesdames et Messieurs, bonsoir. J'ai les pouvoirs de Mme de Fraiteur pour M. Quenouille, de Mme Lasnier pour Mme Outin, de M. Capton pour M. Claude, de M. Zivacco pour moi-même, et de M. Catois pour le Docteur Lehot. Y a-t-il d'autres pouvoirs ?

Je vais faire lire le procès-verbal du dernier Conseil Municipal à M. David Revert.

M. Revert procède à la lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Maire : Je vous remercie. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?
Mme Halley ?

Mme Halley : Oui, juste une petite intervention. On a parlé de l'installation du Conseil Municipal des Jeunes, régulièrement je vous ai demandé s'il était possible que les élus de la Majorité et de l'Opposition assistent à ces réunions, réunions des jeunes, vous m'avez toujours répondu par l'affirmatif, on arrive au dernier Conseil Municipal, au bout de six ans, il n'y a toujours eu aucune invitation. On a reçu il y a peu de temps, il y a quelques jours, le compte-rendu de la dernière réunion qui s'est tenue le 31 Janvier, on n'a toujours pas été conviés. Est-ce que c'est une volonté délibérée ou pas ? Un oubli ? Ca fait un oubli assez récurrent.

Le Maire : C'est un oubli. On n'y invite ni les Conseillers de la Majorité ni ceux de l'Opposition. Donc vous avez été traités comme tout le monde. Les jeunes se réunissent entre eux et il n'est pas souhaitable de politiser cette instance qui à un âge aussi jeune ne l'est pas tellement.

Mme Halley : Ce n'est pas une histoire de politiser, vous m'avez toujours répondu par l'affirmatif. Il fallait juste m'expliquer à ce moment-là, me dire « non ce n'est pas possible pour ça ». Il n'y avait aucune volonté délibérée politique, c'était simplement pour faire partager le travail des jeunes et le travail des élus, de leurs aînés comme vous l'avez dit.

Le Maire : Je m'engage à faire mieux pendant le prochain mandat.

Mme Halley : Nous ferons mieux pendant le prochain mandat.

Le Maire : Je vous remercie, donc le procès-verbal est adopté.

Débat d'orientation budgétaire

Le Maire : Nous allons passer au débat d'orientation budgétaire qui est un débat non suivi d'un vote. L'année 2013 s'achève bien puisque l'excédent de fonctionnement est pratiquement de 4,4 millions au compte administratif provisoire, il sera vraisemblablement plus élevé au compte administratif définitif, nous n'avons pas encore le compte de gestion de la Trésorerie municipale. Au cours de l'année 2013 6.300.000 € d'équipements nets ont été réalisés par la commune. Ces équipements ont été financés malgré une baisse de la redevance du casino, qui a été de 246.000 € pour l'année 2013, baisse ajoutée aux baisses des années précédentes, la redevance du casino rapporte 5.400.000 € de moins qu'en 2008.

En revanche, nous avons bénéficié au cours de cette année 2013 de 3,5 millions de ventes de terrains et de bâtiments de la commune qui ont contribué à l'équilibre de la section de fonctionnement.

Pour l'année 2014 nous proposons qu'il n'y ait pas de modification du taux des impôts, que le budget de fonctionnement soit repris pratiquement à l'identique avec une légère augmentation des subventions aux associations, avec l'augmentation des dépenses de personnel liée au GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité comme l'on dit) et avec une baisse de 8 % de la redevance du casino, baisse que nous pratiquons par prudence. Cela dit en Janvier les résultats du casino ont été meilleurs en Janvier 2014 qu'en Janvier 2013 mais la météo de Janvier 2014 a été particulièrement bonne et cette évolution n'est malheureusement probablement pas significative.

Les investissements prévus en 2014 sont relativement réduits. Il faudra payer une tranche représentant à peu près le tiers de la participation de la commune au parking souterrain, cette participation au total sera d'1 million d'euros, la tranche 2014 est de 327.900 €; il faudra financer des travaux d'accessibilité aux handicapés en cours de réalisation dans la Mairie, financer l'installation de nouveaux bureaux à la place de la bibliothèque qui s'est déplacée en face du casino, faire des travaux d'entretien et de rénovation de la voirie et des bâtiments et des études complémentaires relatives à l'aménagement du quartier de l'hôpital et de l'école Andersen.

Le programme d'investissement pourra être réalisé sans impôts et avec un recours à l'emprunt de 2 millions d'euros. Nous sommes en effet dans une situation de désendettement rapide de la commune : s'il n'y avait aucun emprunt nouveau, l'endettement passerait de 24 millions en 2014 à 15,5 millions à la fin du prochain mandat en 2020. Si l'on emprunte chaque année 2 millions d'euros, ce qui paraît suffisant, le montant de l'endettement augmentera en 2014 de 24 millions à 26 millions mais la baisse sera également forte puisqu'en 2020 le montant de l'endettement sera de 17,5 millions. Les échéances annuelles des emprunts passeront grosso-modo de 2,7 millions par an à 2 millions par an, ce qui allègera les contraintes budgétaires de la commune et nous facilitera la vie.

Voilà les quelques indications que je voulais donner. Le débat est ouvert.

M. Lehot : Oui, merci M. le Maire. Donc en fait sur la conclusion de ce dernier débat d'orientation budgétaire vous dites clairement que vos projets prochains, si vous êtes réélu, sont peu ambitieux, que rien ne va changer et que vous êtes content de l'année qui se termine sur un bilan relativement positif. Permettez-nous de penser différemment et que vos 31 ans de mandat se terminent, je dirais, plutôt mal.

En introduction je dirais d'abord « Merci M. le Maire d'avoir fait revivre les six Conseillers de l'Opposition municipale ». Nous avons eu l'impression pendant quelques semaines d'avoir été enterrés avec pertes et fracas lors de la refonte aussi imprévue que maladroite et aussi approximative du site internet de la Ville. En tant que responsable de la publication de ce site vous avez le devoir avec votre équipe de vérifier les informations données, à ce jour il existe toujours de grossières erreurs. Nous pouvons aussi nous demander combien a coûté à la collectivité la refonte de ce site un mois avant l'élection municipale, une rénovation bourrée d'erreurs. Après 31 ans de mandat il est toujours regrettable d'assister à une gestion quotidienne de la vie municipale toujours aussi approximative.

Mais revenons maintenant au débat d'orientation budgétaire qui est le dernier de ce mandat, qui bien qu'obligatoire n'aura qu'une valeur toute symbolique. En effet, ce sera le futur Conseil Municipal décidé par les électeurs en Mars 2014 qui votera le budget et alors seulement les véritables nouvelles orientations budgétaires seront définies. Quelle que soit l'équipe municipale gagnante, celle-ci trouvera une ville qui pour vous va bien mais qui pour nous est dans une situation alarmante. C'est une ville qui subit une hémorragie chronique au niveau de la population qui ne cesse de baisser, les Trouvillais ne pouvant depuis des années rester dans leur ville, le dernier chiffre de l'INSEE catastrophique indique un chiffre de population de 4.789 habitants. Nous avons donc perdu pendant les 30 ans que vous êtes à la tête de la Mairie 1.200 habitants, une ville, soit 20 % de notre population.

Vous nous laissez quoi ? Une ville désertée par les jeunes, en particulier les jeunes couples avec des enfants qui ne peuvent rester ou s'installer dans notre ville vu le prix surdimensionné de notre immobilier ; la conséquence logique de vos 30 ans à la Mairie, où aucune mesure préventive n'a été prise, est la fermeture de sept classes de l'école publique et d'un collège où l'effectif est anémique.

C'est une ville où l'école publique est en péril en raison de la restructuration programmée de votre cité scolaire sur l'ancien site de l'hôpital où l'école publique sera installée dans un bâtiment datant de 1883, pouvant accueillir quatre salles de classe : on peut faire mieux comme bilan.

C'est une ville au parc immobilier vieillot parfois à la limite de l'insalubrité avec des prix démesurés dans le parc immobilier privé et des conditions de logement indignes en 2014 dans les logements du parc social : pas d'ascenseurs, pas d'isolation, pas de salles de bains modernes, immeubles-HLM non refaits depuis plus de 50 ans.

Les vieux quartiers sont à peine rénovés et beaucoup de bâtisses sont infestées par la mэрule sans qu'aucune action n'ait même été envisagée. Finalement 10 % de nos logements principaux sont classés dans le parc « indigne ».

C'est une ville qui vit aussi toujours sous la menace de nouvelles inondations, comme en Juin 2003 et Septembre 2007. Depuis cette date, ça fait 11 ans, aucune mesure essentielle n'a été prise pour éviter en particulier le débordement du ruisseau de Callenville, et c'est uniquement 11 ans après les drames qu'ont connus les Trouvillais que des buses vont être enfin posées, merci les élections, mais elles seront de toute façon insuffisantes pour éviter des crues comme en 2003.

C'est une ville où l'état de notre voirie et de notre mobilier urbain ne sont absolument pas dignes de notre statut de ville touristique.

C'est une ville qui n'a toujours pas depuis 30 ans de véritable plan de circulation ou de stationnement, qui n'a toujours pas de véritable secteur piétonnier où aucun projet sérieux de liaison entre le centre de Trouville et Hennequeville n'a jamais vu le jour et où la moindre parcelle de terrain libre est étudiée afin uniquement de parquer le plus d'automobiles possible.

C'est une ville où il n'existe pratiquement plus de commerces de proximité.

C'est une ville au passé culturel excessivement riche, varié et glorieux mais où encore la moindre manifestation culturelle de qualité ne peut se dérouler que dans cette salle du Conseil faute de véritable salle de spectacle, empêchant ainsi la réalisation d'une véritable saison culturelle.

C'est une ville recroquevillée sur son passé où toute volonté d'innover, de projeter enfin notre urbanisme vers le XXI^e siècle où tout projet économique ambitieux se heurte à des groupes de pression très conservateurs plus amoureux des vieilles pierres sans valeur que de l'accueil de nouveaux habitants et de leurs enfants.

La nouvelle équipe municipale qui sortira des urnes de Mars 2014 aura donc de nombreux défis à relever pour redresser la situation économique et sociale dans laquelle se trouve notre ville.

Cette équipe devra s'appuyer sur des femmes et des hommes dont la compétence est reconnue, dont les actions devront être exemptes de tout clientélisme et s'appuyer sur un véritable travail et esprit d'équipe.

Le travail des commissions devra être rétabli et reconnu, celles-ci devront être régulièrement convoquées et réunies, composées d'élus mais aussi de Trouvillais non élus mais représentatifs de l'ensemble des catégories socioprofessionnelles de la ville ; ces commissions doivent retrouver un véritable rôle consultatif mais aussi décisionnel et devenir une véritable interface entre l'élus et l'habitant afin qu'une véritable politique de la ville participative soit enfin réalisée car ce sont les Trouvillais qui doivent décider de leur avenir et non certains groupes de pression.

Cette ville doit être dirigée par une équipe homogène et sérieuse où chaque membre doit se mettre au service de la collectivité. Avant même d'être élus certains se vantent de leur talent, se croient déjà légitimes à occuper tel poste à la Mairie, décident déjà de leurs jours de présence à la Mairie – évidemment essentiellement le week-end – tout cela ne semble pas très sérieux.

Au moins nous sommes sûrs d'une chose si votre liste est de nouveau réélue, ce que je ne souhaite pas aux Trouvillais, ils disposeront de deux mi-temps à la Mairie sur le week-end, ce qui fera enfin un Maire à temps-complet.

Néanmoins je reste convaincu que la plupart de ceux qui vont se présenter à l'élection municipale de Mars 2014 sont des femmes et des hommes qui sont amoureux de Trouville qui doit devenir une ville plus dynamique mais qui doit rester une ville chaleureuse, une ville d'accueil, touristique et familiale où toute population quelle que soit sa richesse, quelles que soient ses origines sera la bienvenue.

Pour terminer, je souhaiterais remercier l'ensemble du personnel municipal pour le sérieux du travail accompli pendant ces 6 ans et dire bonne chance à l'ensemble des candidats quelle que soit la liste sur laquelle ils se présentent. Merci pour ce débat d'orientation budgétaire.

Le Maire : Merci Docteur pour ces indications qui s'inscrivent bien dans le contexte pré-électoral dans lequel nous sommes. Je ne les commenterai pas sauf pour un point particulier : la lutte contre les inondations qui relève d'ailleurs de la *Communauté de Communes* et non pas de la commune pour dire qu'un programme important a été voté dès les inondations par la *Communauté de Communes* et qu'il s'applique régulièrement, plusieurs bassins de rétention ont été créés à Hennequeville, un dalot, c'est-à-dire un très gros tuyau, va être posé cette année rue Biesta Monrival ; des travaux communaux ont été faits en plus du nettoyage du lit du ruisseau de Callenville pour qu'il ne soit pas trop vite bouché par les troncs d'arbres et autres détritiques qui s'y trouvaient, ces travaux devront être régulièrement recommencés. On ne peut pas parer une inondation bicentenaire comme celle que nous avons connue, il faudrait faire des travaux trop coûteux et des tuyaux absolument énormes qui présenteraient d'autres inconvénients mais on peut lutter de manière beaucoup plus efficace contre des inondations trentenaires par exemple et la *Communauté de Communes* y consacre un budget important.

Y a-t-il d'autres éléments ?

M. Lehot : Je ne nie pas les travaux qui ont été faits et qui sont décidés par les communautés de communes parce que, comme vous l'avez fort bien dit, c'est du domaine de la *Communauté de Communes*, je fais simplement remarquer que 11 ans après les inondations de 2003 nous sommes toujours dans une situation d'insécurité. C'est ça qui est inquiétant et donc il est bien entendu que des choses ont été faites, on a bien vu d'ailleurs que les services municipaux ont dû intervenir rapidement il y a quelques semaines pour nettoyer et déboucher le ruisseau de Callenville avec efficacité car on était vraiment dans une situation qui pouvait devenir dangereuse. Ca montre à quel point quand même le centre et le bas de Trouville qui sont dans des zones inondables sont encore en danger et je trouve quand même que, 11 ans après ce qu'on a connu, Trouville méritait peut-être mieux de la part de la *Communauté de Communes* et avec une équipe communautaire dont je faisais partie plus présente sur le dossier des inondations ; je pense que nous aurions dû être prioritaires car les autres zones de la *Communauté de Communes* ont été moins touchées par les inondations que nous.

Je trouve que 11 ans vivre dans le risque, et ce n'est pas fini, c'est quand même pour la population du bas de Trouville important à savoir.

Le Maire : M. Cattan ?

M. Cattan : Oui, M. le Maire. Je vais être bref. Le Mercredi 5 Février dernier, j'étais à une commission des finances où on nous a présenté de manière plus détaillée des chiffres avec une très grande autosatisfaction, c'est normal j'étais le seul de l'Opposition à y être.

Il y avait même un tableau de financement, dont vous avez fait état, qui était tel que j'ai même indiqué à M. Linot « on a l'impression que c'est la fin de l'histoire » puisqu'il y avait un tableau dans lequel dans 20 ans on ne devait plus rien puisqu'on arrêta d'investir, si 2 millions par an, régulièrement pendant toutes ces années pour en fait continuer, laisser perdurer ce que vous faites. Enfin c'est ce que montre votre budget qui est comme tous les ans, c'est un copier-coller intégral dans lequel on applique des coefficients sur le budget de l'année précédente.

Alors, est-ce parce que vous êtes très satisfait de vos résultats ? Ou bien vous n'avez pas le temps ou pas l'envie de repenser la Ville ? « Repenser la Ville », je l'ai dit entre guillemets, parce que vous trouvez plus facile de lancer un concours d'idées doté de 45.000 € de prix pour « repenser la Ville » c'est-à-dire demander à des gens de faire le travail qui incombe au Maire, le Maire il est élu pour « repenser la Ville » et ce n'est pas avec un concours d'idées dans lequel on file 45.000 €, que l'on demande à d'autres de faire le travail parce qu'on est un Maire de week-end et qu'on ne veut pas travailler.

Pourtant comme l'a dit le Docteur Lehot, la priorité principale de Trouville elle est connue depuis très longtemps : c'est cette population qui baisse de 30 % et qui transforme la Ville en une ville dortoir, une ville qui ne vit que le week-end, que les vacances ; les jeunes couples n'ont plus les moyens de rester, les classes ferment, les commerces également, tout va mal et pendant le mandat vous avez eu un discours assez extraordinaire qui n'a pas arrêté d'évoluer, enfin il a évolué pendant 3 ans. Au début pour expliquer vos échecs, vous avez commencé en Janvier 2008, vous avez fait un courrier à tous les Trouvillais – chaque fois que j'en parle c'est les hauts cris ici – vous avez écrit textuellement « *la population permanente augmente pour la première fois depuis la guerre* », quelle contrevérité, puis après cela, pendant un an vous avez mis en doute les chiffres de l'INSEE en refusant d'admettre que la population descendait en-dessous de 5.000 habitants en disant « *mais non, c'est qu'ils ne comptent pas les comptés en double c'est compliqué, les étudiants c'est compliqué* ».

Puis une fois que vous avez été obligé d'admettre que ce n'est plus 5.000, 4.900 ça devenait 4.800, vous avez tenu un autre discours, vous avez dit « *en fait ça s'explique, c'est les prix de l'immobilier et les prix de l'immobilier en fait c'est une très bonne chose, ça montre à quel point les Parisiens aiment Trouville et ils sont prêts à payer cher donc c'est fatal, c'est une bonne chose, ça montre qu'on nous aime beaucoup* ». Après cela, ça a duré 3 ans cette affaire-là, depuis 3 ans plus rien, là vous avez carrément renoncé complètement, c'est l'abandon complet et vous désirez que voilà au fil de l'eau la population diminue, elle continue à diminuer, vous subventionnez, vous aidez des programmes immobiliers mais qui, même quand ils sont aidés par des passe-fonciers et autres manœuvres, sont complètement hors de portée du niveau moyen des Trouvillais dont on voit qu'ils gagnent moins de 1.500 € en moyenne par mois, alors que pour accéder à ces programmes on avait montré qu'il fallait beaucoup plus, au moins 3.000 €.

Donc en fait rien n'est fait véritablement pour enrayer cette baisse de la population. Alors, comme vous le savez, je me suis beaucoup investi sur ce point, on a proposé dans l'Opposition des mesures innovantes et notamment des aides qui iraient aux jeunes couples avec enfants mais vous avez tout rejeté car vous avez une logique qui est libérale et financière et vous trouvez logique d'exclure de Trouville tous ceux qui n'ont pas la capacité financière d'y habiter, pour habiter Trouville il faut avoir les moyens de payer, il n'est pas question de mener une politique interventionniste.

Bref, vous avez une logique qui est élitiste, seuls ceux qui ont les moyens méritent de vivre à Trouville. De notre côté, nous pensons que l'intérêt de Trouville, de tous ses habitants, c'est de mener une politique équilibrée entre les résidents principaux, les résidents secondaires et les touristes. En ce qui me concerne, mon objectif n'était pas seulement que l'Opposition puisse dire qu'on a obtenu des choses de vous, mais j'ai œuvré pour que l'on puisse mettre en œuvre notre politique réellement, c'est-à-dire gagner cette élection, pour pouvoir faire en sorte de mettre en œuvre une politique différente qui soit moins néfaste pour les Trouvillais.

En 2008 il y a eu 42 % des Trouvillais qui partageaient nos orientations, donc une majorité qui n'avait pas voté pour nous, et ils ont partagé quoi ? Ils ont partagé, ils ont voté pour vous sur la base d'un document qui s'appelait « nos priorités pour développer et préserver Trouville », une liste d'engagements donc il y en a eu, il y a eu un document qui le montrait récemment, huit qui ont été tenus parmi vos engagements à vous, vingt-quatre ne l'ont pas été sur trente-deux, c'est comme 5/20, vous savez qu'il faut avoir 7/20 pour avoir droit à la session de rattrapage. Donc si on n'est pas pour vos idées, on vote contre vous et si l'on est pour vos idées, eh bien peut-être qu'il ne faut pas voter non plus parce que vous ne les tenez pas.

Le Maire : Le document dont vous parlez est un document en grande partie faux. Nous avons réalisé la plupart des investissements qui étaient prévus. Lorsque nous ne les avons pas réalisés c'était pour une raison technique ou financière, raison technique, nous avons prévu de faire une salle de cinéma d'art et d'essai dans la salle des ventes de l'huissier rue Amiral de Maigret, on y a renoncé après étude technique parce qu'il y avait un problème de sortie de secours impossible à maîtriser. Nous avons présenté un projet de rénovation de la Salle des Congrès que l'Opposition de Gauche a très fortement critiqué pour son coût lié à l'obligation d'insonoriser.

M. Cattan : ...

Le Maire : M. Cattan, je vous ai écouté silencieusement, laissez-moi parler ! Vous avez fortement critiqué ce projet pour son coût lié au coût de l'insonorisation, avec le libéralisme qui nous caractérise nous vous avons donné raison et nous avons abandonné ce projet, ce qui permettait de ne pas faire trop augmenter la pression fiscale.

Nous avons réalisé notre programme social et culturel et le bilan auquel vous faites allusion présentait comme non réalisés des équipements qui existaient parfois depuis avant le mandat en cours. En ce qui concerne les perspectives de la commune, elles seront caractérisées par deux évolutions contraires : la première c'est la continuation de la pression liée à l'arrivée des résidents secondaires à Trouville, qui ne cessera probablement pas, le flux d'arrivée des résidents secondaires ralentit dans les périodes de base conjoncture...

Changement de face de la cassette n° 1

Le Maire : Augmente quand la situation économique est meilleure, il tendra toujours à faire augmenter le prix de l'immobilier et on ne peut y résister qu'en créant des logements sociaux et des logements aidés, ce que la commune a fait et continuera à faire, mais l'effort est insuffisant pour contrebalancer totalement les effets de la hausse des prix de l'immobilier.

En revanche, phénomène totalement différent, le nouveau Plan Local d'Urbanisme a rendu constructibles de très nombreux terrains à Hennequeville dans le quartier des *Bruzettes* ; on pourrait, si l'on densifiait au maximum d'une manière déraisonnable ces terrains, construire 1.500 logements. La construction de 1.500 logements d'un coup à Hennequeville nous paraît tout à fait déraisonnable et nous voulons « phaser » cette construction, l'encadrer par la réalisation des voiries et des équipements publics nécessaires, c'est l'objet des directives d'urbanisme et nous avons demandé au CAUE de nous aider à les élaborer et de l'étude d'urbanisme qu'on a confiée au bureau d'études SIAM. Mais l'effet, tôt ou tard, de la constructibilité de ces terrains et de la constructibilité de nouveaux terrains qui peut être décidée à l'occasion de futurs PLU, contrebalancera dans une mesure qu'il est très difficile de prévoir avec précision les effets de l'arrivée des résidents secondaires dans le bas de Trouville. Il est en tout cas certain qu'on sera amenés à augmenter la taille des écoles primaires et maternelles d'Hennequeville et d'y ouvrir de nouvelles classes.

Donc on est dans une situation très particulière à Trouville où, d'un côté, on subit les effets du marché et de l'arrivée des résidents secondaires exactement comme à Deauville, l'évolution de la population est parallèle dans les deux communes mais en même temps grâce au quartier d'Hennequeville qui présente des réserves foncières alors que Deauville n'en a plus, on a des possibilités d'extension importantes ; mais l'objectif de notre Municipalité n'est pas un objectif quantitatif, ce qui m'intéresse ce n'est pas qu'il y ait 10.000 Trouvillais au lieu de 5.000, c'est que les Trouvillais soient heureux de vivre dans une ville conviviale, bien équipée avec les animations qu'ils souhaitent et c'est ce que nous nous efforçons de réaliser.

M. Cattan Et vous comptez leur redonner vos priorités pour développer et préserver Trouville, vous allez donner un autre nom enfin vous allez faire une liste comme ça de combien trente propositions, trente-deux, parce que si vous en faites le quart vous aurez 100 ans quand ce sera terminé.

Le Maire : Pourquoi pas.

M. Cattan : C'est bien.

M. Lehot : M. le Maire, vous dites que l'important n'est pas le nombre de Trouvillais mais la qualité de la vie, je dirais que si l'on continue comme ça vous resterez un jour comme Ubu Roi, seul dans sa Mairie, et vous serez seul le plus heureux des Maires.

Le Maire : Je m'ennuierais, je préfère avoir une Opposition.

M. Lehot : Vous ne vous ennuierez peut-être pas, mais je suis aussi étonné des malheurs qui vous ont accablé dans les différents programmes que vous nous avez présentés. Beaucoup de vos projets ont capoté pour des choses assez rigolotes. Vous nous dites, par exemple, *« je n'ai pas pu faire le cinéma parce qu'il y avait une issue de secours qui n'était pas, on ne pouvait pas le faire »*. Le CCAS il a failli ne pas ouvrir pour un problème de WC mitoyens avec le voisin ; la bibliothèque elle va s'ouvrir demain, ça tombe bien, on a eu des problèmes de colle pour coller le lino après on a découvert qu'il y avait un coffre sous la banque.

Vous êtes un Maire très très malheureux dans vos projets, vous tombez toujours sur les choses où il ne faut pas. On fait une bibliothèque dans une banque et vous vous étonnez après qu'il y ait un coffre au fond et qu'il faut faire des fondations.

Donc si vous continuez à être Maire il va nous arriver encore des tas de catastrophes. Il faut que vraiment les Trouvillais s'aperçoivent qu'il faut vraiment changer d'équipe parce qu'on est avec vous avec une voiture qui marche sur trois roues. Donc il faut que ça s'arrête.

Le Maire : Tout acte de construction est exposé à des aléas. Ces aléas techniques ont des mauvais et des bons côtés : le ralentissement d'une construction étale sur plusieurs années le financement de ladite construction et améliore la situation budgétaire et fiscale de la commune ; je pense qu'il est parfois tout à fait bon d'étaler les investissements, il me paraît vraisemblable que dans la situation économique nationale médiocre que nous connaissons avec des perspectives annoncées de baisse des dotations de l'Etat aux communes, on sera obligés pour ne pas augmenter les impôts d'étaler les investissements.

Donc nous avons un programme ambitieux dont nous indiquons tout de suite qu'on le réalisera avec prudence pour ne pas matraquer les Trouvillais sur le plan fiscal, ce qui est une des grandes craintes non seulement des Trouvillais mais de tous les électeurs français dans la perspective des prochaines municipales comme l'indiquent tous les sondages qui sont faits un peu partout.

M. Lehot : M. le Maire, je ne suis pas aussi compétent que Paul Cattan pour analyser un budget, mais disons qu'on a l'impression que pour lisser vos budgets, pour y arriver, pour étaler comme vous dites les investissements, vous êtes obligé de vous tirer un coup de fusil dans le pied pour les retarder à chaque fois, vous allez finir par vous faire mal !

Il faut peut-être quand même un jour que la Ville de Trouville soit gérée par quelqu'un de plus dynamique et qui ne souhaite pas qu'il y ait des catastrophes pour lisser son budget et pour étaler dans le temps les problèmes, parce que c'est sûr que si on continue comme ça, six ans pour faire une bibliothèque, on peut faire mieux, peut-être plus même, je ne sais plus quand est-ce que le bâtiment a été acheté. Mais si voulez le programme a été là plus que lissé.

Le Maire : Je me permets de rappeler que nous avons fait une poissonnerie, une maison des jeunes, une bibliothèque municipale, un CCAS, une maison médicale, rénové complètement une école que vous n'aimez pas mais qui existe et qui est magnifique.

M. Lehot : Que nous n'avons toujours pas visitée.

Le Maire : Dans le bâtiment ANIDER. C'est un programme tout à fait important et dont nous sommes légitimement fiers.

M. Cattan : M. le Maire, je vous ai dit tout à l'heure que vous aviez envoyé un courrier disant que la population avait augmenté pour la première fois. Il y a quand même d'autres choses, d'autres projets seront terminés, en 2009 : bibliothèque municipale, maison des jeunes, le CCAS était également programmé pour 2009, le lancement du gymnase René Coty c'était pour l'année d'après – ce n'est pas moi qui l'ai écrit, c'est vous – c'est vrai que apparemment ça prend six ans pour ce qui doit prendre un an. Alors c'est vrai, il semble qu'on soit assez mal barrés pour avoir ce que vous promettez. Peut-être n'allez-vous plus rien promettre d'ailleurs.

Le Maire : Il faut mieux effectivement promettre le moins possible.

M. Lehot : Il y a un chiffre qui est accablant, M. le Maire, et je crois que c'est là-dessus qu'il faut réfléchir, vous nous dites moins on est nombreux plus on est contents mais il y a des chiffres.

Le Maire : L'objectif de la Mairie ce n'est pas quantitatif et ce que nous souhaitons c'est que les Trouvillais soient des gens heureux, mais on n'a pas d'objectif quantitatif.

M. Lehot : Ca on l'a bien compris parce qu'en 30 ans on a perdu 1.200 habitants, on sait bien que le quantitatif n'est pas une vertu. Par contre, il y a quand même un chiffre qui est important c'est que le taux de mortalité à Trouville est de 16,8 % et que le taux de natalité est de 9,8 %. Ca ce sont des chiffres, c'est l'INSEE qui le dit, on peut continuer avec ce chiffre, il est sûr que bientôt nous aurons une ville à 3.000 habitants. Est-ce que c'est souhaitable ? Est-ce que les 3.000 habitants auront les reins assez solides pour payer assez d'impôts avec une baisse de redevance du casino pour l'équipement que nous avons ?

Je crois que la baisse du nombre d'habitants est quand même aussi catastrophique au niveau financier et budgétaire. Donc le problème de la future majorité, il est simple : c'est un équilibre entre au moins le taux de mortalité et le taux de natalité. Si on continue comme ça malheureusement Trouville va mourir. Alors si vous souhaitez qu'on y aille tous derrière un corbillard, continuons avec vous.

Le Maire : J'ai été frappé dans l'un des derniers documents de l'INSEE parvenus à la commune de voir qu'il classait la commune de Trouville comme un pôle d'activité, c'est-à-dire une commune où le nombre d'emplois était plus nombreux que la moyenne par rapport à la population. Les habitants de Trouville qui parfois vont habiter à quelques kilomètres de Trouville parce que le prix soit des logements à construire, soit des loyers, est moins élevé qu'à Trouville, continuent à travailler dans notre ville. Nous sommes le contraire d'une commune-dortoir, c'est une commune qui a une activité forte et dont une partie des habitants va loger dans des communes-dortoirs, exactement comme cela se passe dans toutes les capitales, parce que c'est moins cher.

Je ne pense pas que nous ferons des découvertes fracassantes en continuant ce débat d'orientation budgétaire.

Durées d'amortissement

Le Maire : Je vous propose de fixer les durées d'amortissement des biens de la commune : 2 ans pour les logiciels, 5 ans pour les frais d'études, le matériel divers des services techniques, les véhicules, le matériel informatique et bureautique, 10 ans pour le mobilier et les matériaux d'équipement, 5 ans pour le matériel divers. Y a-t-il des oppositions ?

M. Lehot : Est-ce que c'est une délibération obligatoire ou c'est parce que nos taux étaient différents ?

Le Maire : C'est une délibération obligatoire. Les amortissements sont normalement déclaratifs avec le plan comptable privé mais c'est apparemment obligatoire en comptabilité publique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Octroi de subventions

Le Maire : Il s'agit d'une subvention exceptionnelle à l'*Amicale du Personnel Communal* de 3.000 € pour la participation d'un employé communal, *M. Stéphane Mulac*, au *Rallye de la Côte Fleurie* ; il est proposé également de verser une subvention de 250 € à l'*Association Team 4 CF* qui organise des tournois de futsal, enfin de football en salle, pour sa participation à un tournoi particulier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Déconstruction et reconstruction du Calvaire de la Corniche Autorisation de solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Calvados

Le Maire : Il s'agit de déconstruire et de reconstruire cet équipement, ce qui a posé des problèmes techniques qui ont mis un certain temps à être surmontés. Le coût total de l'opération est de 179.450 € HT et elle doit être réalisée au premier trimestre.

Mme Guillon : Vous le refaites à l'identique ?

Le Maire : Oui, finalement oui. C'est un dossier que Pierre Claude n'aimait pas beaucoup mais finalement il est parvenu à une solution. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Manifestation Ecran sur environnement 2014 Autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Basse-Normandie

Le Maire : Il s'agit du petit festival de cinéma d'environnement qui a été créé par Pascale Cordier. Il est proposé de demander une subvention au Conseil Régional de Basse-Normandie pour l'organisation de cette manifestation au demeurant peu coûteuse puisque son coût total est estimé à 10.000 € TTC. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Autorisation de signer une convention avec l'Association Les Petits Débrouillards

Le Maire : Il s'agit d'une animation liée à l'organisation du festival *Ecran sur Environnement* dont j'ai parlé à l'instant. L'Association *Les Petits Débrouillards* organise des animations pour les enfants, apporte du matériel et effectue des prestations dans le cadre du festival, en contrepartie du versement d'une participation de 6.760 € TTC. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Reprise de matériel appartenant à la Ville

Le Maire : Il s'agit d'une reprise de 500 € par le concessionnaire ayant racheté le véhicule *Scénic* que nous avons vendu, en rachetant un autre. C'est donc une opération tout à fait banale. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Fixation d'un tarif municipal pour l'année 2014 – Budget Ville

Le Maire : Il s'agit d'un tarif de la Poste annexe de la place Fernand Moureaux qui va être dotée d'un poste internet et d'une imprimante, une demi-heure d'internet sera facturée 1 €. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Modification d'une régie de recettes – Agence postale communale

Le Maire : Il faut modifier la régie de recettes de l'Agence postale communale en fonction de cette nouvelle prestation.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation de signer des avenants aux lots « électricité – cloisonnement plâtrerie – plafonds et peinture » du marché pour l'aménagement de la bibliothèque municipale

Le Maire : S'agissant du lot « électricité », il fallait prévoir des prises supplémentaires pour que les usagers de la bibliothèque puissent utiliser un grand nombre d'ordinateurs portables, s'agissant du lot « cloisonnement – plâtrerie et plafonds », il s'agit des différentes mesures nécessaires pour pallier les conséquences d'une des catastrophes auxquelles vous faisiez allusion tout à l'heure, dans le cas particulier une fuite d'eau ; de même il a fallu mettre en peinture la gaine de désenfumage de la nouvelle bibliothèque municipale. Le total de ces avenants représente 10.255,50 € HT sur un ensemble de marchés de 3.600.000 €. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Mme Halley : M. le Maire, je voudrais juste revenir sur l'avenant au lot n° 7 auquel on avait fait référence lors du dernier Conseil Municipal, en fonction de la fuite qu'il y avait vous aviez dit qu'il y aurait une expertise de réalisée, je vous avais demandé s'il était possible d'avoir le rapport d'expertise, vous m'aviez dit « oui », donc qu'en est-il de ce rapport d'expertise ? Est-ce qu'il a été réalisé ou pas ?

Le Maire : Il y a eu un rapport d'expertise surtout sur les problèmes de sol où on a fait appel à un expert judiciaire qui a trouvé une solution puisque le revêtement de sol ne collait pas.

Mme Halley : C'est par rapport à la fuite d'eau où on devait payer les travaux et redemander à l'entrepreneur de nous rembourser.

Le Maire : Je vais passer la parole à Pierre Claude.

M. Claude : La fuite, Madame, c'est ce qu'on appelle le petit salon, quand vous êtes le dos à la coiffeuse, rue Victor Hugo, vous êtes à l'extrême droite de la bibliothèque, il y a un petit salon, sa couverture était en dalle béton armé et cette dalle béton armé a travaillé et s'est mise à fuir. C'est-à-dire que le plafond qui était dessous, bien évidemment, a été complètement endommagé, il a fallu recouvrir cette dalle en béton d'une couverture zinc et refaire bien sûr la plâtrerie, la peinture du plafond de ce petit salon.

Mme Halley : Merci pour les explications, mais ce n'était pas ma question ; la question c'était au dernier Conseil Municipal, il avait été question de cette fuite.

M. Claude : Non il n'y a pas eu de rapport d'expertise étant donné que c'est le bâtiment qui a travaillé.

Mme Halley : C'était ma question parce que lors du dernier Conseil Municipal M. le Maire avait parlé d'un rapport d'expertise donc j'attendais le rapport d'expertise, c'est tout. C'est simplement ma question, ce n'est pas une mise en cause que quoi que ce soit, c'était simplement que vous m'aviez dit qu'il allait y avoir un rapport. Est-ce que ce rapport existe ?

M. Claude : Le sol, Madame, c'est tout à fait autre chose.

Mme Halley : Je ne parle pas du sol, c'était juste par rapport à la fuite.

M. Claude : Le sol c'est tout à fait autre chose.

Mme Halley : Le plafond c'est en haut, le sol c'est en bas. Je parlais juste de la fuite au plafond.

Le Maire : Il n'y a eu un rapport d'expertise que sur les problèmes de sol pas sur les problèmes de fuite, et ce rapport d'expertise, comme tous les documents liés à un marché public, est public et vous pouvez en disposer immédiatement.

Mme Halley : C'est simplement parce que vous m'aviez dit, enfin je vous avais demandé si on pouvait avoir ce rapport lorsqu'il serait établi, vous m'aviez dit « oui » donc je posais juste la question de savoir si le rapport avait été établi.

Le Maire : Vous venez d'avoir la réponse.

Mme Halley : Merci.

Mme Guillon : Pour les fuites on avait parlé des assurances quand même parce que ce n'était pas à la Ville de payer, ça aurait très bien pu être les assureurs.

Le Maire : L'assureur de la Ville a été saisi, c'est indiqué dans la délibération. Il s'agit de la *SMACL*, la *Société SMACL* est un assureur connu, elle a été saisie de ce sinistre. Une indemnité de 283,68 € - ce qui n'est pas énorme – sur 1.889,68 € sera versée, la franchise de la commune étant de 1.606 €. Donc vous avez une réponse précise dans la délibération.

Autorisation de signer un marché pour l'exploitation des installations thermiques et aérauliques du centre nautique de Trouville-sur-Mer

Le Maire : Il s'agit du chauffage principalement de la piscine. Le marché est d'une durée de 8 ans, la commission d'appel d'offres, sur rapport d'un bureau d'études spécialisé, rapport d'ailleurs de grande qualité technique, a choisi la CRAM pour réaliser cette prestation et a suggéré qu'on retienne l'offre avec l'option « tarif de gaz dérégulé » et non pas l'option de recours systématique au Gaz de France puisque cette option permet d'obtenir des prestations de meilleur marché, s'il y avait une mauvaise surprise de toute façon on ne peut pas monter au-dessus du tarif qui aurait été celui du Gaz de France, donc c'est une option sans aucun risque.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Délégation de service public pour l'exploitation en sous-concession de deux lots et activités de la plage naturelle de Trouville-sur-Mer
Lot n° 1 et lot n° 2 : choix des attributaires**

Le Maire : Délégation de service public pour l'exploitation du petit manège de la plage. La Préfecture a demandé qu'il y ait une procédure de délégation de service public pour cet équipement très petit. On a eu du mal à obtenir que la procédure soit bien suivie par les candidats. Il y a eu deux candidats : la propriétaire actuelle du petit manège, *Mme Floch'lay*, et *M. Niatel* qui est d'ailleurs un commerçant déjà présent sur les planches de Trouville puisque c'est le gestionnaire du magasin *Parad'ice*. Il est proposé de retenir le concessionnaire sortant, *Mme Floch'lay*.

La plupart des prestations, objet de la délégation de service public, seraient assurées de manière aussi satisfaisante par les deux candidats, ceux-ci en revanche se différencient très fortement par les conditions économiques et financières proposées puisque l'exploitant actuel présente un chiffre d'affaires de 13.290 €/an en 2012 alors que son concurrent indiquait qu'il réaliserait un chiffre d'affaires infiniment plus grand de l'ordre de 45.000 €.

Il est proposé de retenir le sortant qui fonctionne de manière très satisfaisante avec deux petits manèges plutôt que de mettre des équipements beaucoup plus ambitieux et éventuellement perturbateurs de l'environnement de la plage.

Y a-t-il d'autres positions ? Donc je mets au vote. Qui est contre ce choix ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

L'autre délégation de service public qui est examinée aujourd'hui concerne les trampolines. Il y avait là aussi deux candidats, le candidat sortant qui est la SARL *Ludik Prestations* et le même concurrent, M. *Niatel*, que pour l'autre délégation de service public. La plupart des prestations seraient assurées de manière semblable par les deux candidats. Les propositions du candidat sortant sont plus fiables en matière de personnel qualifié puisqu'il a le personnel qualifié nécessaire. La redevance qu'il propose est en revanche plus faible.

Il est là aussi proposé de reconduire le sortant qui a donné toute satisfaction, enfin il n'y a pas eu la moindre difficulté. Il a eu une présence épisodique sur la plage, il n'était pas là en permanence mais venait en fonction de la météo et de la fréquentation ; il n'y a pas eu le moindre incident de quelque nature que ce soit et la sécurité de ses installations est parfaitement assurée. Y a-t-il là aussi des opinions divergentes ? Donc je mets au vote. Qui est contre cette proposition ? Qui s'abstient ? Adopté.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

<p>Autorisation de signer la concession de la plage naturelle à la commune de Trouville-sur-Mer</p>
--

Le Maire : Il s'agit de la concession de la plage par l'Etat, propriétaire du domaine public, à la commune. Donc l'Etat propose de nous accorder une concession de la plage d'une durée de 12 ans. Cette concession est importante puisque c'est une des conditions pour que la plage puisse être classée comme plage ouverte à l'année.

Nous venons de remplir par ailleurs une autre condition : le classement de l'office de tourisme en office de première catégorie ; il faut normalement l'être depuis 2 ans pour que la plage soit considérée comme ouverte à l'année mais compte tenu du fait qu'elle est en pratique ouverte à l'année depuis des dizaines d'années, nous avons très bon espoir que le corps préfectoral accepte rapidement cette ouverture à l'année.

Y a-t-il des oppositions à la signature de cette convention ? Des abstentions ?
Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Autorisation de signer la concession d'utilisation du domaine public maritime
en dehors des ports**

Le Maire : Cette autre délibération est assez curieuse. Le domaine public maritime s'étend extrêmement loin à Trouville et il englobe une partie du boulevard de la Cahotte et des parkings qui bordent ce boulevard ; normalement, comme tout le reste du domaine public maritime, cette surface devrait faire l'objet de la concession de la plage, or manifestement cette surface bétonnée ne peut plus faire l'objet de la concession de la plage. C'est pourquoi elle fait l'objet d'une concession d'utilisation du domaine maritime particulière pour une durée spécifique beaucoup plus longue de 30 ans.

Il est donc demandé l'autorisation de signer cette concession de 30 ans. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Autorisation d'occupation du domaine public pour l'exploitation
de distributeurs automatiques au complexe nautique du front de mer**

Le Maire : Il s'agit de distributeurs automatiques de boissons au profit de la Société *Daltys* et vous avez une délibération de même type pour autoriser le fonctionnement d'un distributeur de maillots de bain appartenant à la Société *Top Sec Equipement*. Je suppose que personne n'y verra d'inconvénient.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

**Enquête publique préalable au classement de la voie de desserte Cité Malheux
dans le domaine public communal**

Le Maire : Les riverains de la Cité Malheux demandent que cette rue soit rénovée ceci implique pour qu'une rénovation soit faite, et qu'on ne se contente pas de boucher superficiellement les trous, que la Cité Malheux qui est aujourd'hui une voie privée soit intégrée dans le domaine public communal, ce que souhaitent les riverains. Nous proposons donc de lancer la procédure d'enquête publique nécessaire avant le classement d'une nouvelle voie dans le domaine public communal. M. Cattan ?

M. Cattan : Je connais bien cette voie puisque j'y passe régulièrement...

Changement de cassette – n° 2

M. Cattan : Et absolument éviter que quiconque entre dans cette voie pour se garer ; donc il conviendra, si on entretient la voie, de veiller en sorte à ce que la signalisation permette aux tout-venant de s'y mettre et qu'elle ne soit pas exclusivement réservée comme c'est le cas actuellement, je pense que M. Guillo connaît également, aux riverains qui laissent leurs voitures dans cette voie à leur seul usage.

Le Maire : Si la voie est publique, le stationnement doit y être public, c'est tout à fait normal, absolument.

M. Guillo : Pour vous répondre, M. Cattan, il y a à peu près 50-50. La demande principale vient de M. et Mme Daligault qui veulent absolument que cette rue-là soit ouverte à tout le monde étant donné que dans le quartier 80 % des voitures qui s'y garent sont des clients du restaurant *les 4 chats*. Donc en l'ouvrant au domaine public, je crois que ça permettrait éventuellement dans le quartier d'obtenir une circulation circulaire autour de cette cité, la Cité Malheux c'est une cité si on peut dire, mais il faudrait simplement enlever tous les panneaux qui marquent sur les murs « voie privée ». C'est tout, mais les gens sont pour que la circulation se fasse en permanence.

Le Maire : On a écrit à tous les riverains de la Cité Malheux, ils sont a priori tous favorables au classement dans le domaine public, il y a juste une personne qui s'exprimera peut-être à l'occasion de l'enquête publique, qui voulait savoir quel type de rénovation de la voirie on ferait mais on n'a pas encore fait de projet précis et on ne peut lancer un tel projet qu'une fois que la voirie sera classée dans le domaine public communal. Y a-t-il des oppositions au lancement de cette enquête ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs
--

Le Maire : Il s'agit de promotions de divers agents. Il y a un poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps-complet, il s'agit de M. Laurent Manoury qui est le chef de base mis à la disposition du CNTH. Deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps-complet, il s'agit de M. Francis Bertaux et de Mme Aline Lecarpentier, caissière de la piscine ; de deux postes de brigadiers de police municipale à temps-complet, il s'agit de M.M. Delasalle et Maudelonde, de deux postes de techniciens à temps-complet, il s'agit de M. Philippe Fortier qui va succéder à M. Kersebet comme chef des espaces verts et de M. Jean-Marie Deshayes, chef de la voirie mécanique. Par ailleurs, il y a un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps-complet au profit de M. Alain Beauduin, chef de la voirie non mécanisée.

Donc ce sont des promotions des agents des services techniques, je suppose que personne n'y voit d'inconvénient.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fixation de la rémunération d'un stagiaire

Le Maire : Il est proposé, conformément à la loi, d'accorder une gratification à une jeune stagiaire qui va être en place au service de l'urbanisme du 20 Janvier au 21 Juin 2014, dans le cadre de ses études à l'Université de Rouen en licence professionnelle « activités juridiques, mention droit de l'immobilier ». Je suppose que personne n'y voit d'inconvénient.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation de recruter des agents non titulaires pour un accroissement saisonnier d'activité – Année 2014

Le Maire : Il s'agit du recrutement annuel de saisonniers qui est de 92 personnes comme les dernières années. Il y a de nombreuses catégories de saisonniers certains ayant un nombre de mois de travail élevé d'Avril à Octobre, et d'autres une saison beaucoup plus courte en Juillet et Août parfois même d'un seul mois, il n'y a pas toujours de candidats libres pour les deux mois principaux de la saison. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation de signer une convention de mise à disposition de personnel

Le Maire : Il s'agit de mettre à disposition un infographiste de la Mairie, M. Duhamel, à la disposition de l'office de tourisme un jour par semaine pour participer à la mise en forme des différentes publications de l'office de tourisme.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation de signer une convention de partenariat à objectif culturel entre la Ville de Trouville-sur-Mer et le Centre Dramatique National de Normandie La Comédie de Caen

Le Maire : C'est la convention par laquelle la Ville de Trouville a accès à un tarif privilégié pour emmener chaque mois des Trouvillais voir des spectacles de la Comédie ; ça n'est pas chaque mois me dit Pascale Cordier mais à un rythme moins frénétique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Autorisation de signer une convention avec M. Eric Bénard
artiste choisi pour exposer au Musée Montebello**

Le Maire : Autorisation de signer une convention avec M. Eric Bénard, artiste qui exposera au Musée Villa Montebello à l'occasion des *Journées Marguerite Duras* de 2014.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Information sur un contentieux

Le Maire : En affaire diverse, il est proposé d'autoriser le Maire à défendre la commune devant la Cour Administrative d'Appel pour le permis de construire accordé à M. Gérard Depardieu, le recours fait par les *Amis de Trouville* a été perdu en première instance au Tribunal Administratif de Caen. Les *Amis de Trouville* ont fait appel et donc il est proposé à la commune de se défendre en appel.

---O---

Un certain nombre d'entre nous, un nombre incertain en même temps, siègent au Conseil Municipal pour la dernière fois, je tenais à les en remercier chaleureusement qu'ils soient de la Majorité ou de l'Opposition. Conformément à la tradition au prochain Conseil Municipal du nouveau mandat ils recevront la médaille de la Ville.

Je vous remercie. La séance est levée.